



Annexe A – Procédure d'évaluation des risques financiers	RC-002 Annexe A
Cycle des recettes du Penn State Health	En vigueur en : mai 2021

CHAMP D'APPLICATION ET OBJECTIF – *Le document s'applique aux personnes et aux processus des entités suivantes du Penn State Health :*

<input checked="" type="checkbox"/>	Penn State Health Shared Services	<input type="checkbox"/>	Penn State College of Medicine
<input type="checkbox"/>	Milton S. Hershey Medical Center	<input type="checkbox"/>	Medical Group – Academic Practice Division
<input type="checkbox"/>	St. Joseph Medical Center	<input type="checkbox"/>	Medical Group – Community Practice Division
<input type="checkbox"/>	Holy Spirit Medical Center	<input type="checkbox"/>	Penn State Health Life Lion, LLC
<input type="checkbox"/>	Hampden Medical Center (à compter du 10/01/21)		

Il existe un risque financier, lorsque certaines des caractéristiques suivantes, voire toutes, sont présentes :

- Des antécédents d'impayés et/ou des renvois de créances douteuses à des agences de recouvrement.
- Aucun engagement à effectuer un paiement par le patient ou le garant.
- Aucun moyen de paiement probable provenant d'une autre source ou d'un autre programme.
- Un payeur ou une assurance pour lequel nous sommes hors réseau et pour lequel il n'existe aucun bénéficiaire.
- Un patient étranger sans couverture d'assurance.
- Un dépôt ou un paiement incomplet pour une procédure imminente.

Après l'examen de la consultation, si un risque financier potentiel a été identifié, les étapes suivantes seront suivies :

- Le conseiller financier envoie un message au médecin et au responsable du Processus d'intégrité des recettes, en exposant les détails suivants relatifs au compte :
 - Date de service planifiée.
 - Service planifié, c'est-à-dire visite au bureau, procédure.

Il existe un risque financier potentiel pour ce patient. Est-il urgent de procéder à la fourniture de ces services avant de conclure des accords financiers ? Veuillez nous informer si les services peuvent être ajournés jusqu'à la conclusion de ces accords financiers, ou si la procédure doit se poursuivre.

Réponse du service

- Le service, incluant le médecin, le responsable du Processus d'intégrité des recettes et/ou le chef de service prend la décision et répond au conseiller financier.

- Si la procédure est ajournée, le service communique avec le patient jusqu'au report de la procédure. Le conseiller financier continue à collaborer avec le patient pour le recouvrement des paiements, la détermination de l'admissibilité à l'assistance médicale et/ou à l'aide financière. Voir [Demande pour l'assistance médicale/le coupon](#) ou le [Programme d'aide financière](#). Si la situation avec le patient est réglée, le conseiller envoie un courrier électronique au service avec une mise à jour afin que le service puisse procéder à l'établissement du calendrier de soins du patient. Les revenus liés aux procédures ajournées ou reportées ne seront pas cumulés et/ou seront ajustés à 100 % de charges.

POLITIQUES ET REFERENCES ASSOCIEES

RC-002 POLITIQUE DE CREDIT ET DE RECOUVREMENT DES COMPTES PATIENTS

APPROBATIONS

Autorisé par :	Paula Tinch, Vice-Présidente senior et directrice financière
Approuvé par :	Dan Angel, Vice-Président du cycle des recettes

DATES DE CRÉATION ET DE RÉVISION

Date de création :

Date(s) de révision : 4/20/15; 4/20/21; 5/11/21

EXAMINATEURS ET CONTRIBUTEURS DE CONTENU

Responsable, Conseillers financiers